



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 **VILLE DE COURNON-D'Auvergne**

Pour les communes, l'année 2020 est une année de transition, de passage d'une mandature à une autre. Cela signifie, renouvellement des exécutifs mais également continuité des services.

Les missions du champ d'action de la commune telles que la gestion des élections et de l'état civil, l'entretien du patrimoine, des écoles et des cimetières, les services à destination de la jeunesse ou encore les offres culturelles et sportives proposées par la ville doivent en effet être assurées quelles que soient les sensibilités de l'équipe municipale en place.

Il est souhaitable que les projets en cours de réalisation soient terminés.

Ce projet de budget primitif est ainsi dans la continuité de celui des années précédentes avec :

- prise en compte de la baisse des dotations de l'État ;
- stabilité des impôts locaux et donc des recettes ;
- gestion rigoureuse axée sur la priorisation des projets « vertueux » générateurs d'économie de fonctionnement et de préservation de l'environnement.

Malgré ces contraintes, nous présentons un budget équilibré, réaliste et innovant en matière de développement durable.

I – LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Pour 2020 cette enveloppe de crédits s'élève à 831 910 €. Il s'agit pour l'essentiel de la poursuite des projets déjà engagés par la municipalité, à savoir :

- > l'extension du gymnase Boisset ;
- > la réfection du gymnase Gardet (isolation par l'extérieur) ;
- > une part de la maîtrise d'œuvre pour le nouveau centre de loisirs ;
- > la sauvegarde du patrimoine viticole sur les coteaux du Traps ;
- > la poursuite de l'aménagement de la zone de loisirs et des berges de l'Allier.

II – LES INVESTISSEMENTS RECURRENENTS

Parallèlement à ces équipements structurants, il est important, outre d'apporter aux services municipaux les moyens d'assurer leurs missions, de maintenir l'état de notre patrimoine mobilier et immobilier. C'est

pourquoi, chaque année, des crédits sont réservés aux acquisitions et aux travaux nécessaires dans les bâtiments communaux.

Pour 2020, cette enveloppe de crédits s'élève à 1 889 950 € (y compris les travaux en régie et hors fonds de concours). Elle englobe aussi bien les acquisitions foncières que le matériel informatique, l'achat de mobilier que les travaux dans les écoles, les plantations que les matériels techniques.

III – LE BUDGET PRIMITIF 2020

Le BP 2020 s'établit à :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
<u>DEPENSES</u>		
Crédits votés au BP	7 495 370,00	24 527 470,00
Reports 2019	1 178 960,00	
Résultat reporté	605 433,57	
Total des dépenses	9 279 763,57	24 527 470,00
<u>RECETTES</u>		
Crédits votés au BP	7 487 533,57	22 621 431,64
Reports 2019	1 292 230,00	
Résultat antérieur reporté		1 906 038,36
Part du résultat 2019 affectée	500 000,00	
Total des recettes	9 279 763,57	24 527 470,00

Nous allons étudier successivement, par chapitre, les sections de fonctionnement et d'investissement. Pour cette dernière, seules les propositions nouvelles, sur lesquelles porte le vote du Conseil municipal, seront abordées.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES	24 527 470
---------------------	-------------------

1) Les charges à caractère général :

4 843 630

Elles regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services et des équipements de la Ville. Les charges de bâtiments : eau, électricité, chauffage, téléphone, affranchissement et divers représentent 870 520 € ; l'entretien des biens : bâtiments, véhicules, matériel est inscrit pour 438 290 €, les achats : petit matériel, outillage, fournitures de bureau, alimentation, carburant s'élèvent à 1 216 090 € ; la somme consacrée aux fournitures des travaux en régie est de 270 100 € ; à ce chapitre important figurent également : les frais de maintenance et contrats de prestations (243 645 €), les assurances (90 200 €), les frais d'études, honoraires et divers (406 350 €), les taxes foncières (105 100 €), les frais de mise en décharge (50 000 €), les frais d'animation périscolaire, culturelle et festive (541 340 €), les frais de formation

(45 000 €), les frais de locations et les charges locatives (160 265 €), les concours divers (52 430 €), les frais de publication (123 120 €), les frais de documentation (34 450 €), ...

Ce chapitre s'inscrit en augmentation de 6,21 % par rapport au BP 2019, soit + 283 390 €. La hausse de ce chapitre est en partie liée à l'augmentation des dépenses énergétiques des bâtiments (+ 71 850 €), à l'augmentation des tarifs des carburants (+ 30 000 €) et au fonctionnement du restaurant scolaire proposant une alimentation bio désormais en année pleine (+ 32 025 €). En outre, le volume des travaux en régie et la part consacrée aux fournitures sont plus importants cette année (+ 49 050 €) et nous avons transféré à ce chapitre certaines dépenses de la politique de la ville préalablement affectées au chapitre 012 (+ 95 000 €).

2) Les charges de personnel :

13 514 100

Cette année encore le coût de la masse salariale est prévu en baisse. Les charges de personnel pour 2020 affichent une diminution de 1 % soit - 136 790 €. Comme évoqué précédemment, le transfert d'une partie des crédits notamment de médiation sociale au chapitre 011 explique en partie cette diminution. Mais les efforts de gestion engagés depuis plusieurs années maintenant au sein de la collectivité participent également à ce résultat.

Pour 2020, l'objectif est de faire face à l'évolution du GVT (glissement vieillesse technicité), de poursuivre la déprécarisation des agents contractuels et de préparer la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

3) Les atténuations de produits :

100 310

Ce chapitre permet de comptabiliser le remboursement de tout ou partie d'une recette. En ce qui nous concerne, il s'agit ici d'une inscription d'un peu plus de 100 000 € au titre du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales). C'est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à d'autres intercommunalités et communes moins « favorisées ».

4) Les autres charges de gestion :

3 679 070

Les principaux crédits de ce chapitre sont les subventions et participations de la commune aux organismes publics ou privés et, pour une plus faible part, les indemnités et cotisations des élus. L'évolution de ce poste est de 0,97 %, soit + 35 290 €.

Les contributions aux organismes de regroupement (SIEG, SMAF, SIVOS) restent stables à 164 100 € et les subventions aux associations enregistrent une très légère hausse avec + 5 600 €. S'agissant des subventions aux budgets annexes, l'enveloppe consacrée au CCAS augmente de 20 000 € (soit 1 781 000 €) tandis que celle prévue pour l'équilibre des budgets Cinéma, Transports et Astragale baisse de 19 000 €.

Les indemnités et cotisations des élus sont prévues en hausse de 28 090 €. Elles tiennent compte de l'évolution des effectifs du conseil municipal qui sera désormais composé de 35 membres en lieu et place des 33 membres actuels (telle que prévue pour les communes de plus de 20 000 habitants).

Enfin, une enveloppe de 7 200 € est prévue pour faire face aux admissions en non valeur qui doit permettre de constater le non encaissement de recettes émises sur les exercices antérieurs.

5) Les charges financières :

441 550

Ce chapitre, qui regroupe les intérêts de la dette et les intérêts dus au SMAF, est en baisse de 11,18 %, soit - 55 580 €.

Les intérêts dus aux organismes bancaires sont inférieurs à ceux de 2019, - 40 000 €, compte tenu des taux d'intérêt qui se maintiennent à un faible niveau et du vieillissement de certains de nos emprunts dont le coût de financement diminue chaque année laissant une part plus importante au remboursement en capital.

Les intérêts dus au SMAF sont également en baisse, - 14 580 € du fait de la signature d'une convention d'opération d'ensemble avec l'EPF SMAF Auvergne qui améliore les conditions générales de financement de certaines parcelles avec un taux appliqué de 0 % pendant 12 ans.

6) Les charges exceptionnelles : **5 800**

Les sommes allouées à ce chapitre sont en baisse par rapport à 2019 (- 44 100 €). Pour 2020, il s'agit uniquement de prévoir une enveloppe permettant de pallier d'éventuelles annulations de recettes (taxe locale sur la publicité extérieure et facturation du restaurant scolaire).

7) L'autofinancement : **1 943 010**

L'autofinancement se compose du virement à la section d'investissement pour 850 000 € et des amortissements pour 1 093 010 €. Ces écritures d'ordre se retrouvent en recettes d'investissement.

LES RECETTES	22 621 432
---------------------	-------------------

1) Les atténuations de charges : **60 000**

Elles représentent tous les remboursements sur traitements : remboursements des indemnités journalières par la sécurité sociale et des traitements par l'assurance du personnel. Il est à noter cependant, conformément à la décision adoptée par la municipalité depuis le 1^{er} janvier 2018, que la collectivité n'est désormais plus assurée que pour les risques décès, accidents du travail, maladie professionnelle et maternité.

2) Les produits des services : **2 022 330**

Ils regroupent les recettes générées par les concessions dans les cimetières, la facturation de l'école de musique, les entrées des spectacles culturels, les prestations périscolaires (restaurants scolaires, accueil) et les participations des familles pour le CAM. Sont également comptabilisés les remboursements de charges par le CCAS, les dédommagements des assurances et les recettes de mutualisation des services avec Clermont Auvergne Métropole.

Les crédits inscrits à ce chapitre sont en légère baisse par rapport à l'exercice précédent : - 0,64 %, soit - 13 090 €. Si en moyenne les produits des services notamment culturels et périscolaires sont attendus en hausse (+ 20 000 €), les recettes en provenance de la Métropole au titre de la mutualisation ascendante et des mises à disposition de personnel sont prévues à hauteur de 830 000 € soit - 18 000 € par rapport à 2019. En outre, aucun remboursement n'est prévu cette année par les budgets annexes au titre de la mise à disposition de personnel pour la réalisation de travaux en régie, soit une perte par rapport à l'exercice précédent de 13 500 €.

3) Les impôts et taxes : **16 365 282**

Globalement, ce chapitre principalement constitué par le produit fiscal estimé des trois taxes « ménage » (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) et par les reversements de Clermont Auvergne Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) augmente de 1,39 % par rapport à 2019, soit + 224 217 €.

Pour les contributions directes, la recette est prévue à hauteur de 13 540 000 €. Les taux de fiscalité pour l'exercice 2020 sont les mêmes que ceux de 2019.

Concernant les reversements de l'intercommunalité, le montant des attributions de compensation a été reconduit tel qu'il avait été prévu initialement. Aussi, pour la section de fonctionnement, l'attribution de compensation 2020 (y compris la prise en compte de la réévaluation des services communs) est inscrite à hauteur de 1 495 700 €.

A cela s'ajoutent les produits de la fiscalité indirecte : la taxe sur l'électricité pour 150 000 €, la taxe locale sur la publicité extérieure pour 130 000 € et la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 663 182 € (en nette augmentation par rapport au BP 2019 mais inférieure à ce qui a été perçu sur le même exercice, ce qui prouve bien l'attractivité de notre ville).

4) Les dotations et participations reçues : **3 128 460**

Ce chapitre est en légère baisse avec une diminution des ressources de l'ordre de 1,92 % soit – 61 300 €.

- les dotations de l'État : les dotations de l'État ne reposent plus désormais que sur la dotation forfaitaire et le FCTVA. S'agissant de la dotation forfaitaire, à nouveau impactée par les mécanismes de péréquation, elle s'élève à 1 628 300 €, soit une baisse de 123 200 € par rapport à l'année dernière. Concernant le FCTVA de la section de fonctionnement, son montant est prévu à hauteur de 15 000 €.
- les allocations compensatrices pour exonérations et dégrèvements décidés par l'État sont prévues pour 585 000 €. Elles enregistrent, de BP à BP, une hausse de 6,36 %, soit + 35 000 €.
- les subventions : elles sont versées par les collectivités territoriales, l'État et d'autres partenaires, comme la Caisse d'Allocations Familiales. Elles sont inscrites pour 2020 à hauteur de 875 900 € soit une hausse de 3,78 % (+ 31 900 €). Ces ressources supplémentaires sont principalement imputables au secteur culturel pour son label « Scène régionale Auvergne-Rhône-Alpes » (+ 27 100 € de participation des différents partenaires) et au secteur jeunesse pour son plan d'accueil des enfants (+ 35 000 € de participation de la CAF).

5) Les autres produits de gestion : **309 600**

Ce sont les loyers encaissés par la commune pour le commissariat de police, l'immeuble de la poste, le local de la CPAM et de l'Inspection Académique, les logements locatifs, mais aussi les locations de salles et les fermages. Cette ligne budgétaire est prévue à la même hauteur qu'en 2019.

6) Les produits financiers : **155 410**

Cette somme correspond au remboursement des intérêts par la Métropole associés à la prise en charge des emprunts non affectés dans le cadre des transferts de compétences (convention de reprise de dette). Une recette est également inscrite pour la couverture du remboursement en capital en section d'investissement.

7) Les produits exceptionnels : **33 000**

Il s'agit du solde positif du bilan de gestion des bâtiments gérés par l'EPF SMAF. La recette est prévue en hausse par rapport au BP 2019 (+ 26 000 €) mais en dessous néanmoins du niveau réalisé.

8) Les opérations d'ordre : **547 350**

- les travaux en régie : 509 300 €
- l'amortissement des subventions : 38 050 €

Ces écritures d'ordre se retrouvent, pour les mêmes montants, en dépenses d'investissement.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

7 495 370

1) Les dépenses d'équipement :

2 714 360

- Les immobilisations incorporelles : 148 050 €

- Frais d'études : 70 000 € dont 50 000 € pour une étude patrimoniale du centre ancien et 20 000 € pour une étude concernant la création d'un accueil à la maternelle Bournel.

- Frais d'insertions : 10 000 €

- Logiciels : 68 050 € dont la gestion en mode SAAS (hébergement extérieur) du progiciel Cegid (gestion financière et ressources humaines) à hauteur de 21 150 €, des licences pour le système de messagerie pour 15 000 €, le passage en mode SAAS du logiciel Arpège (gestion des services dédiés à la population, à l'éducation et à la musique) pour 21 500 €, des licences métiers spécifiques destinées à une utilisation infographique pour 5 200 €, ...

- Les subventions d'équipement versées : 536 800 €

- Au GFP de rattachement : 501 800 € ; il s'agit de l'attribution de compensation versée en investissement à la Métropole telle que prévue par le rapport de la CLECT suite aux transferts de compétences. Considérée comme un fonds de concours, cette dépense est amortie sur 30 ans.

- Aux autres groupements : 35 000 € ; depuis le transfert de la compétence éclairage public au SIEG, les sommes qui lui sont mandatées au titre de cette compétence sont considérées comme des fonds de concours. Ces fonds de concours sont amortis sur 15 ans. Ils prévoient la réalisation de travaux d'électrification sur le domaine privé de la commune.

- Les immobilisations corporelles : 1 834 510 €

- Les terrains et constructions : 118 880 € dont 50 000 € sont prévus pour permettre l'acquisition d'une parcelle liée au projet viticole, 15 900 € pour l'acquisition de diverses parcelles associées au parc du Grand Mail III et 40 580 € destinés au rachat de parcelles arrivées en fin de portage par l'EPF SMAF.

- Les plantations : 7 000 € pour des plantations en zone naturelle.

- Les agencements et aménagements de terrains : 445 210 € dont 30 880 € sont prévus pour l'aménagement des abords du plan d'eau, 68 000 € pour le remplacement des sols souples et la réfection des aires de jeux de la ville, 20 000 € pour le remplacement du sol de l'aire multisports des Pointilloux, 55 000 € pour la démolition d'une grange à proximité du parking de la Perche, 55 830 € pour l'enrochement des berges de l'Allier, 60 000 € pour l'installation d'une cuve de stockage d'eau près du parc du Grand Mail III, 54 000 € pour la poursuite de la réimplantation de la vigne sur les coteaux de Cournon-d'Auvergne.

- L'équipement des cimetières : 20 000 € pour l'installation d'un bloc columbarium au cimetière de la Motte ;

- Les installations générales et aménagement des constructions : 717 900 € ; il s'agit de l'inscription de crédits permettant l'amélioration et le maintien en bon état de nos équipements. Sont prévus pour 35 000 € la réfection de la toiture du bâtiment des services techniques, pour 60 000 € l'aménagement du sous-sol du local de la police municipale, pour 85 800 € des travaux dans les écoles maternelles (remplacement des menuiseries de la maternelle Matisse, installation d'un réseau informatique pour l'ensemble des maternelles), pour 150 000 € des travaux dans les écoles élémentaires (installation de volets roulants aux élémentaires Dhermain et Thonat, isolation par l'extérieur d'un mur de l'élémentaire Dhermain, remplacement de la chaudière et modernisation de la GTB de l'élémentaire Thonat, installation d'un réseau informatique pour l'ensemble des écoles élémentaires) et pour 28 500 € des travaux de réfection

des restaurants scolaires. Sont également inscrits, 20 500 € pour des travaux à la Coloc (création d'une mezzanine de stockage et climatisation du bureau de la directrice), 305 500 € de travaux dans les bâtiments sportifs (isolation par l'extérieur du gymnase Gardet, installation de modulaires à proximité de la piste d'athlétisme, réfection de menuiseries aux vestiaires de la plaine de jeux) et 6 500 € pour la climatisation du local de la cyberbase.

○ Les aménagements divers : 6 000 € sont dédiés à l'acquisition de bancs et tables pour les berges de l'Allier.

○ Les véhicules : 82 000 € ; sont inscrits pour 35 000 € l'acquisition d'un véhicule grand volume avec hayon, pour 20 000 € l'achat d'un lot de véhicules d'occasion en remplacement de véhicules plus anciens, pour 21 000 € le remplacement d'un véhicule à la police municipale et pour 6 000 € l'acquisition de 2 VTT électriques à destination des ASVP.

○ Le matériel de bureau et informatique : 100 050 € sont inscrits cette année pour pourvoir au remplacement ou à l'acquisition de matériel informatique au sein des différents services de la ville (renouvellement partiel du parc informatique et des copieurs, finalisation du réseau radio sécurisé dédié pour la police municipale, ...).

○ Mobilier : 24 980 € serviront à l'achat de mobilier dans les différents services de la ville : 9 500 € sont destinés à l'acquisition de mobilier pour le service des manifestations (tables, chaises et porte cintres), 6 300 € sont prévus pour du mobilier dans les écoles, 3 240 € serviront à l'acquisition de mobilier pour le service de police municipale, ...

○ Le matériel et outillage : 312 490 € ; les acquisitions de matériel prévues portent sur du matériel pour le CTM pour 70 000 € (presse plieuse pour la serrurerie, matériels pour les stades et les espaces verts, ...), le remplacement de 2 défibrillateurs pour 5 500 €, du matériel pour l'organisation des futures élections pour 13 800 € (urnes et isolements), du matériel pour le service manifestation pour 5 910 € (matériel de sonorisation et écran de projection), du matériel pour le restaurant scolaire pour 62 560 € (containers liaison chaude et liaison froide, laveuse à capot, étuve chauffante, ...), du matériel pour le service culturel pour 53 100 € (grill de structure de scène, projecteurs et pendrillons), des instruments de musique au conservatoire pour 10 500 €, du matériel sportif pour les équipements des stades et des gymnases pour 10 300 € (buts de handball, mat chinois sur-tapis de gymnastique, ...) du matériel spécifique pour la gestion du plan d'eau pour 27 100 € (matériel pour le brassage de l'eau, pompe), ...

- Les immobilisations en cours : 195 000 €

L'enveloppe de travaux pour l'exercice 2020 porte exclusivement sur les bâtiments sportifs et de loisirs : 95 000 € sont consacrés à la fin des travaux d'extension du gymnase Boisset et 100 000 € doivent permettre de débiter le projet de construction du nouveau centre de loisirs.

2) Les dépenses financières :

2 494 860

Le remboursement en capital de la dette auprès des établissements bancaires s'élève à 2 146 310 € (en augmentation par rapport à l'année dernière avec + 243 308 €) et le remboursement de la dette au SMAF est inscrit pour 348 550 € contre 322 540 € l'an passé. Comme déjà évoqué précédemment, eu égard au vieillissement de certains de nos emprunts et à leur condition de financement à échéance constante, la part consacrée au remboursement des intérêts diminue pour laisser une place plus importante au remboursement en capital.

3) Les dépenses d'ordre :

2 286 150

- L'amortissement des subventions : 38 050 €
- Les opérations patrimoniales : 1 738 800 € (équivalente aux recettes d'investissement du chapitre 041)
- Les travaux en régie : 509 300 €

En 2020, les agents communaux vont réaliser :

56 000 € de plantations, dont 8 000 € pour l'aménagement paysager de la zone de loisirs, 12 500 € pour les parcs urbains Ariccia et du Grand Mail III, 10 500 € pour l'aménagement paysager des extérieurs du complexe JL Bertrand et 25 000 € pour la plantation d'arbres de différentes essences sur le territoire de la commune ;

319 800 € d'agencements et aménagements de terrains, dont 5 500 € pour la mise en place d'une signalétique au cimetière de la Motte, 110 000 € pour des aménagements à la plaine de jeux (poursuite de la mise en place de l'arrosage centralisé depuis le plan d'eau, pose d'une main courante sur le terrain F1, ...), 17 600 € pour l'amélioration des équipements sportifs de plein air (création d'une plateforme et d'un escalier au niveau de la grille de départ de la piste de BMX, remplacement du grillage du terrain de boules de la Croze, ...), 46 300 € pour la poursuite des aménagements de la zone de loisirs (mise en place de barrières bois à proximité de l'espace pique-nique, création d'un local pour les animaux du parc des Epis, remplacement de la clôture près du chemin de la Motte), 13 000 € pour la réalisation de dalles bétons pour les aires de jeux de la ville, 75 000 € pour l'installation d'une cuve de stockage d'eau pour l'arrosage des serres municipales et des terrains de la régie de territoire, 15 000 € pour la pose de barrières bois le long de l'Allier et 37 400 € pour des aménagements de parcelles en lien avec le projet viticole (installation de cuves de stockage d'eau de pluie, réhabilitation d'une tonne de vigneron, ...) ;

18 400 € de travaux dans les bâtiments communaux, dont 12 000 € pour la mise en accessibilité de certains bâtiments, 4 200 € pour la réfection de l'accueil et d'un bureau du service urbanisme et 2 200 € pour la fabrication d'une table extérieure installée à l'arrière de la Maison des Citoyens ;

25 500 € de fabrication d'équipements divers (hôtels à insectes, composteurs, tables élévatrices pour les serres municipales, support de stockage pour le matériel de la Coloc, ...) ;

29 600 € de travaux dans les bâtiments scolaires, dont 9 200 € pour l'aménagement d'un local d'entretien et la pose d'anti pince doigts sur les portes de la maternelle Dhermain, 5 200 € pour la réfection de 3 classes à la maternelle Aubrac, 3 300 € pour le remplacement du portail d'entrée à la maternelle Matisse, 4 700 € pour la remise en peinture de l'accueil et de la salle des maîtres de l'élémentaire Thonat, 4 000 € pour le remplacement de portail et portillons à l'élémentaire Bournel et 3 200 € pour l'application d'une résine autour des arbres de la cour de l'élémentaire Aubrac ;

8 500 € de travaux dans les bâtiments culturels, portant sur des travaux divers de réfection à l'école de musique (électricité, menuiserie, serrurerie) ;

51 500 € de travaux dans les bâtiments sportifs et de loisirs, dont 4 000 € pour la mise en place de cloisons métalliques au complexe multi activités, 40 500 € pour des aménagements au gymnase Boisset (création d'un espace de rangement pour le stockage de la table de marque, aménagement d'un espace de convivialité au centre de la nouvelle extension) et 7 000 € pour la rénovation des sanitaires et du bardage de la buvette terrasse.

LES RECETTES

7 987 534

Elles sont composées de trois groupes : les recettes d'équipement (emprunts et subventions), les recettes financières (FCTVA, TA, ...) et les recettes d'ordre (soit de section à section comme l'autofinancement, soit à l'intérieur de la section comme les opérations patrimoniales).

1) Les recettes d'équipement :

2 133 924

- Les subventions : 52 530 €

L'inscription de subventions dépend des programmes d'investissement prévus. Cette année nous avons seulement inscrit la subvention attribuée au titre du fonds d'intervention communal (FIC) du Département pour les travaux d'extension du gymnase Boisset.

Pour rappel, les subventions ne sont inscrites que lorsqu'elles sont notifiées.

- Les emprunts : 2 081 394 €

L'enveloppe d'emprunts pour 2020 est en légère baisse par rapport à celle prévue en 2019 (- 33 671 €). Elle tient compte de l'opportunité à pouvoir recourir à des emprunts sur la base de taux d'intérêt encore relativement bas.

2) Les recettes financières :

2 171 800

- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 720 000 €

Depuis l'engagement de la ville dans le dispositif du plan de relance, le FCTVA (qui représente la TVA payée par la Commune sur les travaux d'investissement) est reversé par l'État en N+1 et non plus en N+2. Il est variable d'une année à l'autre selon les dépenses réalisées et s'élève à 375 000 € cette année.

La taxe d'aménagement (en remplacement de la TLE) s'apprécie selon les permis de construire déposés et devrait représenter pour 2020 la somme de 345 000 €. Pour information, la taxe d'aménagement perçue sur les permis déposés depuis le 1^{er} janvier 2017 est reversée à la commune à hauteur de 70 %. Le solde reste au bénéfice de la Métropole au titre des transferts de compétences.

- Les autres immobilisations financières : 756 000 €

Comme déjà évoqué en recette de fonctionnement, il s'agit ici de comptabiliser le remboursement par la Métropole de la part en capital des emprunts non affectés dans le cadre des transferts de compétences. Prévue dans le rapport de la CLECT et définie par une convention, la reprise de dette suit un profil d'extinction dégressif qui s'étale sur 15 ans.

- Le produit des cessions d'immobilisations : 195 800 €

Pour 2020, il s'agit d'inscrire la vente de délaissés de voirie pour 25 800 € et de prévoir la cession de l'ancien garage situé sur le boulevard Pasteur pour 170 000 €.

- L'affectation de l'excédent : 500 000 €

Les résultats de l'exercice 2019 ont permis l'affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement. Compte tenu des reports 2019, l'affectation en réserve couvre le besoin de financement qui s'élève à 492 164 €.

3) Les recettes d'ordre :

3 681 810

- Les opérations d'ordre entre sections : 1 943 010 €

Cette somme regroupe le virement de la section de fonctionnement pour 850 000 € et les amortissements pour 1 093 010 €.

- Les opérations patrimoniales : 1 738 800 €

Les opérations patrimoniales sont des écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement et sont égales en dépenses et en recettes. Elles correspondent au montant des intégrations des différents biens achetés par l'EPF SMAF pour le compte de la commune et arrivés en fin de portage.

Comme nous l'avons évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, depuis le début de ce mandat, la baisse cumulée des dotations de l'État atteint les 10 millions d'euros. Avec cette enveloppe, nous aurions pu équiper la population cournonnaise :

- d'un centre de loisirs neuf ;
- d'un nouveau multi-accueil (crèches) de 40 places ;
- d'une cuisine centrale neuve ;
- d'un accueil de jour associé à notre EHPAD.

Bien évidemment, ces équipements nécessaires en direction des tous petits, des écoliers, des associations et de nos anciens se feront mais sans nul doute beaucoup moins rapidement que ce que nous aurions pu espérer.

Pendant cette même mandature, nous n'avons augmenté les taux d'impôts locaux en 2017 que de 3,8 % sur la taxe d'habitation et de 4,8 % sur le foncier bâti. Cela s'est traduit globalement par un coût moyen annuel supplémentaire de 25 € pour un ménage locataire et de 50 € pour un ménage propriétaire.

En outre, et depuis maintenant près de 20 ans, l'équipe municipale a toujours privilégié le respect de la nature et de l'environnement. Elle a voulu inscrire cette volonté au travers de projets emblématiques, tels que l'aménagement de la zone de loisirs et de son plan d'eau ou encore la sauvegarde d'une agriculture viticole locale préservée.

Tous ces projets pourront être poursuivis car nous laissons derrière nous une situation saine et un endettement en forte baisse, mais également des services compétents, impliqués et travaillant pour que Cournon reste une ville attractive, très bien équipée et offrant des services publics que tout le monde reconnaît être performants, accessibles et gratuits.